



**INTENSITE
AUTHENTICITE
SENS**

Objet : PRA 1 FFCC / 2022 :

Protocole sanitaire pour les courses camarguaises en date du 24 février 2022

Nîmes, le 24 février 2022,

Mesdames et Messieurs les licenciés de la fédération,

Nos derniers contacts avec le Ministère des Sports laissent entrevoir de probables allègements des dispositifs sanitaires courant deuxième quinzaine de mars 2022, dans la mesure où les impacts covid sur les populations continueraient leurs courbes descendantes.

Nous vous communiquons donc aujourd'hui les dispositifs gouvernementaux applicables actuellement au domaine du sport et nous vous tiendrons bien évidemment informés de toutes évolutions prochaines.

A ce jour, pour les courses camarguaises, voici les principales mesures à mettre en application :

- Pas de jauge public dans toutes les arènes
- Le Pass Vaccinal doit être contrôlé pour tous les participants à la course au-delà de 16 ans
- La Pass Vaccinal doit être contrôlé pour tous les spectateurs au-delà de 16 ans
- Le Pass Vaccinal se décline selon 3 possibilités :
 - Détention d'un schéma vaccinal complet
 - Détention d'un certificat de rétablissement de la covid 19
 - Détention d'un justificatif d'une première injection administrée avant le 15 février 2022 avec la condition de présenter un Test Pcr ou Antigénique négatif de moins de 24h
- Le Pass Sanitaire doit être contrôlé pour tous les spectateurs de 12 à 15 ans
- L'organisateur de la course doit désigner les personnes habilitées à contrôler le Pass Vaccinal
- Un registre doit mentionner les personnes en charge du contrôle
- Vestiaires ouverts dans le respect des gestes barrières
- Buvettes ouverts dans le respect des gestes barrières

La FFCC reste à votre écoute et disponible pour toutes questions.

Avec notre sincère considération fédérale.

Nicolas TRIOL, Président FFCC